AUTORITE DE REGULATION DU MARCHE
DES CAPITAUX DU BURUNDI
DIRECTION GENERALE

Bujumbura, le 22/08/2025

**COMMUNIQUE N°001/ARMC/DG/2025 RELATIF A L'AVIS DE RECRUTEMENT EN COURS A L'AUTORITE DE REGULATION DU MARCHE DES CAPITAUX DU BURUNDI**

Consécutivement à l'avis de recrutement du personnel lancé le 14 août 2025, l'Autorité de Régulation du Marché des Capitaux du Burundi « ARMC » en sigle, annonce au public ce qui suit :

1. La période de dépôts des candidatures est prolongée jusqu'au 30 août 2025 ;
2. L'expérience exigée pour chaque poste est de deux (2) ans au minimum ;
3. L'âge exigée à la date limite de dépôts des candidatures est de 40 ans pour les candidats de niveau Baccalauréat ou Licence et 45 ans pour les candidats de niveau Master ;
4. Les autres critères restent inchangés.

Le lieu et les heures de dépôts des dossiers de candidature restent inchangés à l'exception du dernier jour (samedi le 30 août 2025) où les dossiers seront déposés de 8h00 à 13h00.

**Le Directeur Général de l'Autorité de Régulation du Marché des Capitaux du Burundi**

**Dr. Arsène MUGENZI**